

Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound

Foire aux questions Infection à parvovirus B19 et grossesse

Qu'est ce que le parvovirus B19?

Le parvovirus B19 est un virus fréquent qui n'infecte que les humains; environ 50 % de tous les adultes ont déjà été infectés durant l'enfance ou l'adolescence. Il y a aussi des parvovirus qui infectent les animaux, mais qui n'infectent pas les humains. Ainsi, une personne ne peut pas attraper le parvovirus B19 d'un chien ou d'un chat.

Quelles maladies sont causées par le parvovirus B19?

La maladie la plus fréquente causée par le parvovirus B19 est la « cinquième maladie », une éruption cutanée légère qui se manifeste le plus souvent chez les enfants. Habituellement, l'enfant malade présente une éruption cutanée au visage qui ressemble à la marque qu'aurait laissé une claque sur la joue et des plaques rouges ressemblant à de la dentelle sur le tronc, les bras et les jambes. À l'occasion, l'éruption peut causer de la démangeaison. Habituellement, l'enfant n'est pas très malade et l'éruption disparaît entre sept et dix jours. Une fois guéri, l'enfant est immunisé de façon durable, ce qui signifie qu'il est protégé contre de futures infections.

L'adulte qui n'a jamais été infecté par le parvovirus B19 peut le contracter, devenir malade et avoir une éruption cutanée et/ou de la douleur ou de l'enflure aux articulations. Les symptômes articulaires disparaissent habituellement en une ou deux semaines, mais peuvent durer plusieurs mois.

Ces maladies sont-elles graves?

La cinquième maladie est habituellement une affection de légère intensité qui disparaît sans traitement médical chez les enfants et les adultes en bonne santé. Chez les adultes, la douleur et l'enflure articulaires disparaissent habituellement sans séquelle à long terme. Durant des éclosions de la cinquième maladie, environ 20 % des adultes et des enfants infectés ne présentent aucun symptôme.

J'ai récemment été exposée à un enfant qui avait la cinquième maladie. Quelles répercussions cela peut-il avoir sur ma grossesse?

Habituellement, l'exposition à une personne atteinte de la cinquième maladie n'entraîne pas de complications sérieuses pour la femme enceinte et son bébé. Environ 50 % des femmes sont déjà immunisées contre le parvovirus B19. Elles sont donc protégées contre l'infection et la maladie, tout comme leur bébé. Même si une femme est vulnérable et contracte le parvovirus B19, la maladie est habituellement de faible intensité. De même, l'enfant à naître n'a généralement aucun problème attribuable à l'infection causée par le parvovirus B19.

Cependant, il arrive parfois que l'infection à parvovirus B19 provoque une anémie grave chez le fœtus. Il existe également un léger risque d'avortement spontané lorsque l'infection se produit au cours de la grossesse. Cela se produit chez moins de 5 % des femmes enceintes infectées par le parvovirus B19 et plus souvent durant la première moitié de la grossesse. Aucune preuve n'indique que le parvovirus B19 cause des déficiences congénitales ou un retard mental.

J'ai été exposée à une personne qui avait la cinquième maladie, que dois-je faire?

Si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la cinquième maladie, ou si vous avez des troubles médicaux pouvant être causés par le parvovirus B19, communiquez avec votre médecin pour discuter de votre situation. Il souhaitera peut-être faire faire une analyse de sang pour savoir si vous êtes infectée par le parvovirus humain B19.



Bureau principal

681, rue Commercial
North Bay ON P1B 4E7
Tél. : (705) 474-1400
Télé. : (705) 474-2809

17, rue Copeland, C.P. 484
Burk's Falls ON P0A 1C0
Tél. : (705) 382-2018
Télé. : (705) 382-2931

70, rue Joseph, unité 302
Parry Sound ON P2A 2G5
Tél. : (705) 746-5801
Télé. : (705) 746-2711

Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound

Foire aux questions Infection à parvovirus B19 et grossesse (suite)

J'ai subi une analyse sanguine pour vérifier la présence du parvovirus B19. Que signifient les résultats de cette analyse?

L'analyse sanguine effectuée pour vérifier la présence du parvovirus B19 peut indiquer 1) que vous êtes immunisée contre le parvovirus B19 et qu'il n'y a aucun signe d'infection récente, 2) que vous n'êtes pas immunisée et que vous n'êtes pas encore infectée, ou 3) que vous avez récemment eu une infection. Si vous êtes immunisée, vous n'avez plus aucune raison de vous inquiéter. Si vous n'êtes pas immunisée et que vous n'êtes pas encore infectée, il pourrait être souhaitable que vous évitiez d'être de nouveau exposée durant votre grossesse. Si vous avez récemment eu une infection, vous devez parler à votre médecin pour savoir quoi faire pour le suivi de votre grossesse.

Si je suis infectée, que dois-je faire par rapport à ma grossesse?

Il n'y a pas d'approche universelle recommandée pour le suivi d'une femme enceinte dont l'infection à parvovirus B19 est consignée. Certains médecins traitent l'infection causée par le parvovirus B19 chez une femme enceinte comme une condition à faible risque et continuent à dispenser les soins prénataux de routine. D'autres médecins peuvent augmenter la fréquence des rendez-vous de la patiente et faire faire des analyses sanguines et des échographies pour surveiller la santé du bébé à naître. Toutefois, les avantages de ces tests dans cette situation ne sont pas clairs. Si le bébé à naître semble malade, des possibilités particulières sont disponibles au niveau du diagnostic et du traitement. Votre obstétricien discutera des bienfaits et des risques possibles avec vous.

Y a-t-il une façon pour moi d'éviter d'être infectée par le parvovirus B19 durant ma grossesse?

Il n'existe pas de vaccin ou de médicament pour prévenir l'infection à parvovirus B19. Le lavage des mains fréquent est recommandé à titre de méthode pratique et probablement efficace de réduction de la propagation du parvovirus B19. Le fait d'exclure les personnes atteintes de la cinquième maladie des lieux de travail, des services de garde, des écoles ou d'autres milieux n'évitera probablement pas la propagation du parvovirus B19, puisque les personnes malades sont contagieuses avant de présenter l'éruption cutanée qui caractérise la maladie.

Le Bureau de santé ne recommande pas que les femmes enceintes soient systématiquement exclues d'un milieu de travail où sévit une écloison de la cinquième maladie, en raison des problèmes mentionnés ci-dessus. Se tenir loin d'un milieu de travail où certains cas de cinquième maladie sont présents est plutôt une décision personnelle que la femme peut prendre après avoir discuté avec sa famille, son médecin et son employeur.

Pour un supplément d'information, communiquez avec le Programme de lutte contre les maladies transmissibles au 705 474-1400 ou au 1 800 563-2808.



Bureau principal

681, rue Commercial
North Bay ON P1B 4E7
Tél. : (705) 474-1400
Télé. : (705) 474-2809

17, rue Copeland, C.P. 484
Burk's Falls ON P0A 1C0
Tél. : (705) 382-2018
Télé. : (705) 382-2931

70, rue Joseph, unité 302
Parry Sound ON P2A 2G5
Tél. : (705) 746-5801
Télé. : (705) 746-2711